

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : Spécial

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

Objectif :	Gestion des affaires courantes de l'APIBQ		
DATE :	28 juin 2021, 12h00 – 13h00		
LIEU :	Rencontre Teams		
	QUORUM		
	(Quatre membres, dont le président ou un des vice-présidents en l'absence du président forment quorum)		
	EXÉCUTIF		PRÉSENTS POUR LE QUORUM
	Martin Cyr	Président (2020 à 2024)	Martin Cyr
	Mohcine El Garch	Président sortant (2020 à 2024)	
	Philippe Laporte	Vice-président en génie biomédical (2020 à 2024)	Philippe Laporte
	Richard Tremblay	Vice-président en physique médicale (2020 à 2024)	Richard Tremblay
	Kevin Ducharme	Secrétaire (2021)	Kevin Ducharme
	Ghada Jerbi	Trésorière (2020 à 2024) Présidente du comité bonnes pratiques en génie biomédical (2020 à 2021)	Ghada Jerbi
	Mathieu Tremblay	Conseiller (webmestre) (2020 à 2024)	
	Leslie Duong	Conseiller (2020 à 2024) Présidente du comité d'organisation des événements spéciaux (2019-2020)	
	Vacant	Conseiller (2020 à 2024)	
	Diogo de Jesus	Conseiller (2020 à 2024)	Diogo de Jesus
	INVITÉS		PRÉSENTS
	Brigitte Reynaud	Adjointe à l'exécutif	Brigitte Reynaud
	Vacant	Président du comité gestion des risques (2019 à 2021)	
	Gnahoua Zoabli	Président du comité des affaires académiques et de la formation continue (2019 à 2021)	Gnahoua Zoabli
	Dominique Ferron	Président du comité promotion et marketing (2019 à 2021)	Dominique Ferron
	Vincent Coderre	Président du comité étudiant (2019 à 2021)	
	Moulay Ali Nassiri	Président du comité de radioprotection (2019 à 2021)	Moulay Ali Nassiri



APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

	Ordre du jour proposé	Nature Information, Décision(Adoption), Consultation	Durée et présentateur du point
1.	Mot de bienvenue	I	M. Cyr (2 min)
2.	Discussion sur l'abandon de l'utilisation de l'équipement de radioprotection personnel pour la protection du fœtus et des gonades des patients durant les examens d'imagerie diagnostique par rayons X	D	M. Cyr
3.	Clôture de l'assemblée	I	K. Ducharme
Rédacteur	Kevin Ducharme		

APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
1. Mot de bienvenue	Le quorum étant atteint pour la tenue de ce conseil d’administration, M. Cyr ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.	M. Cyr	
2. Discussions	<p>L’APIBQ avait pris position en date du 16 décembre 2020 (CA # 77) sur l’abandon de l’utilisation de l’équipement de radioprotection personnel pour la protection du fœtus et des gonades des patients durant les examens d’imagerie diagnostique par rayons X. Par la suite, plusieurs associations contactées par l’APIBQ qui avait initié le projet, dont l’OTIMROEPMQ et l’AQPMC se sont entendues pour faire une démarche conjointe afin de demander au MSSS de procéder à une mise à jour de la réglementation. Un projet de lettre a circulé dans une ronde de commentaires. Le CA se réunit ce jour pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réviser le contenu de la lettre de demande de mise à jour avant qu’elle circule au sein des associations. 2. Savoir si l’APIBQ doit être inscrite au registre des lobbyistes dans le cadre de ces représentations. <p>Révision de la lettre</p> <p>R. Tremblay suggère de s’inspirer de la directive du code de sécurité 35 et de proposer au MSSS d’ajouter une nouvelle directive sous forme de proposition de circulaire au lieu de demander une nouvelle modification réglementaire. Cette solution plus rapide serait idéale dans ce contexte pour régler rapidement ce dossier.</p>	M. Cyr	

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Un règlement a priorité sur une directive, mais dans l'optique où tous sont d'accord, il n'y aurait aucune raison de la contester.</p> <p>Cependant, étant donné qu'il faut absolument se prémunir face à un éventuel accident, puisque la réglementation actuelle ayant force de loi prévoit d'utiliser le tablier, il est obligatoire de procéder à une modification du règlement. Deux options sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le contenu de la lettre qui sera envoyée, que les experts des associations s'engagent à produire une proposition de circulaire qui sera transmise rapidement au MSSS. - Une modification fondamentale du contenu de la lettre qui comprendrait la proposition de circulaire, mais qui impliquerait un nouveau tour de commentaires et d'approbations au sein des associations. <p>Par ailleurs, l'extrait de lettre susciterait des questions de la part du MSSS :</p> <p><i>« Dans un second temps, nous considérons qu'une évaluation exhaustive de l'utilisation des ÉRP dans tous les contextes cliniques devra éventuellement être effectuée, ce qui impliquera inévitablement d'autres changements de pratique ».</i></p> <p>Par exemple, qui effectuerait ce mandat, serait-il rémunéré, impliquant quelles organisations? Il est proposé de supprimer ce paragraphe.</p> <p>Il est suggéré d'ajouter un paragraphe détaillant clairement les</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>inconvenients et les avantages de cette proposition ainsi que des références scientifiques pertinentes en annexe 3 pour une meilleure compréhension.</p> <p>Inscription au registre des lobbyistes</p> <p>Il n'est pas nécessaire d'inscrire un membre de l'APIBQ comme lobbyiste dans le cadre des représentations relatives à l'utilisation des équipements de protection en imagerie.</p> <p>La communication qui va être transmise est en accord avec les communications visées par la loi (art. 2, 1') et son destinataire est aussi visé, mais comme cet événement est ponctuel et que ce type de démarches ne fait pas partie, POUR UNE PARTIE IMPORTANTE, des activités de qui que ce soit à l'APIBQ (art. 3, lobbyiste d'organisation), la loi ne considère pas que celui qui fait la communication ponctuelle soit un lobbyiste.</p> <p>De plus, notre démarche vise davantage à souligner une incongruité dans la réglementation et de la porter à l'attention des décideurs que de réellement influencer une prise de décision. Elle vise aussi implicitement à demander des renseignements au MSSS sur la façon de se gouverner devant cette incongruité.</p> <p>Une démarche supplémentaire de vérification pourrait être faite directement auprès du Commissaire au lobbyisme le cas échéant.</p> <p>Après discussions, la résolution suivante est proposée.</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>P. Laporte, secondé par D. De Jesus, propose d'entériner le principe que l'APIBQ demande conjointement avec l'OTIMROEPMQ et l'AQPMC au MSSS de mettre à jour la réglementation concernant « l'abandon de l'utilisation de l'équipement de radioprotection personnel pour la protection du fœtus et des gonades des patients durant les examens d'imagerie diagnostique par rayons X ».</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>		
3. Clôture de l'assemblée	Toutes les opinions ayant été exprimées, K. Ducharme prononce la levée de l'assemblée. La levée de l'assemblée est approuvée à l'unanimité.	K. Ducharme	
4. Prochaine rencontre	La prochaine rencontre régulière du CA se déroulera le 6 juillet 2021 en rencontre téléphonique.	Tous	Inscrire à vos agendas.
La séance est levée à 12h35			



APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 28 juin 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

28 juin 2021

Kevin Ducharme, secrétaire

Martin Cyr, ing.
Président

Martin Cyr, président

ANNEXE

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CA – 2021



Association des physiciens
et ingénieurs biomédicaux
du Québec

CALENDRIER 2021

RENCONTRES DU CA RÉGULIER

1	#78	Jeudi 28 janvier 2021	18h30 à 20h30
2	#79	Mercredi 3 mars 2021	18h30 à 20h30
3	#80	Mardi 6 avril 2021	18h30 à 20h30
4	#81	Mercredi 12 mai 2021	18h30 à 20h30
5	#82	Mardi 6 juillet 2021	18h30 à 20h30
6	#83	Mercredi 1^{er} septembre 2021	18h30 à 20h30
7	#84	Mardi 5 octobre 2021	18h30 à 20h30
8	#85	Mercredi 17 novembre 2021	18h30 à 20h30
9	#86	Mercredi 15 décembre 2021	18h30 à 20h30